

nous a délivrés de la malédiction divine par les mérites de ses souffrances, qui nous a donné le moyen de triompher du mal par sa grâce, qui, enfin, en déposant la félicité des cieux, et en venant mourir en terre pour ses frères, pour sa nation, pour l'humanité, a concentré et dépassé infiniment tous ces dévouements pour lesquels l'Antiquité n'avait pas assez de reconnaissance et assez d'amour.

AUG. NICOLAS.

(*A continuer.*)

M. DURUY ET L'ÉDUCATION DES FILLES.

LETTRE DE L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

(Voir page 188.)

V.

Mais allons plus avant. Quoi ! Il y a une loi qui défend de confier aux instituteurs les petites filles de six, sept et huit ans ; et vous, ministre de l'instruction publique, vous voulez leur confier les jeunes filles de quatorze à dix-huit ans !

Le législateur n'a pas mis à cette loi de considérants. Ces considérants, il n'était pas besoin qu'ils fussent écrits dans la loi, ils le sont dans toute conscience humaine. Mais s'ils avaient été formulés dans la loi, M. Duruy n'aurait pas pu écrire un mot de sa circulaire.

Ce qui stupéfait en tout ceci, c'est l'aberration d'esprit, c'est l'inconséquence et l'anomalie des choses ; on ne veut pas que les instituteurs des campagnes apprennent à lire aux petites paysannes, on ne veut pas qu'ils tiennent les salles d'asile où sont recueillies les petites filles de trois, quatre, cinq et six ans ; et vous livrez, vous, aux jeunes professeurs de nos lycées, l'enseignement des jeunes personnes de seize à dix-huit ans. Et c'est ainsi que vous fondez, d'un seul coup, et à bon marché, dites-vous, cette nouvelle et étrange université pour toute la France, seul, sans avoir consulté ni le conseil d'Etat, ni le Corps législatif, ni même vos collègues, j'en suis sûr.

Il est vrai, me direz-vous, que cela ne les regarde pas, et vous avez agi ici avec cette omnipotence, laquelle est chez nous le privilège étonnant d'un ministre, qui, au fond, dans son département, n'a aucune solidarité avec ses collègues. De la sorte, un ministre peut chez nous, à son gré, tout changer, remuer, bouleverser dans son ministère ; et les plus grands intérêts se trouvent ainsi à la merci des caprices plus ou moins entrepre-